

# COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION EXTRAORDINAIRE DU

**26 novembre 2018**

Date de la convocation : 23.11.2018

Le vingt-six novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni, au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception :

- Mme Marie-Neiges TRABUC, absente excusée, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée
- Mme Roxane RAHAL, absente excusée
- M. Alain ATTARD, absent, excusé,
- M. Denis GILLET, absent excusé

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le caractère extraordinaire de la séance de ce soir.

Décision du conseil :

Accord à la majorité. 1 – 1 Abstention

La séance est ouverte à : 18 heures 30

## CREATION COMMUNE NOUVELLE :

Intervention de monsieur le Maire :

« J'ai convoqué ce conseil municipal extraordinaire pour revoir le positionnement du dernier conseil municipal sur le sujet de la création d'une commune nouvelle avec Villemus.

Au cours des différents échanges et rencontres que j'ai pu avoir la semaine dernière, j'ai entendu les inquiétudes et les questionnements, voire, les incompréhensions que suscitait ce projet.

Je reconnais que la précipitation n'est pas bonne conseillère et que je n'ai pas su suffisamment expliquer les enjeux d'une telle création.

Je pense que ce projet est une bonne chose, mais par souci d'apaisement, je vous propose de repositionner ce projet en le reportant. »

Intervention de monsieur GROSSO sur la genèse de ce projet.

Monsieur le Maire pose la question suivante au conseil municipal : « Etes-vous favorables à la création d'une commune nouvelle entre la commune de Saint Michel l'Observatoire-Lincel et la commune de Villemus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ? »

Vote du conseil municipal :

02 POUR

05 CONTRE

04 ABSTENTIONS

A la majorité, le projet est rejeté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45

